

République Française



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE
police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Portant réduction de la vitesse rue de l'Est à 30 km/h

331/POL/ 2025

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu** l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R.417-1 et suivants,
- Vu** l'article R.610-5 du Code Pénal,
- Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, et compte tenu du caractère étroit de la rue de l'Est, il y a lieu d'y abaisser la vitesse maximale autorisée à 30 km/h.

ARRÊTE

Article 1^{er} La vitesse maximale autorisée des véhicules circulant rue de l'Est est fixée à 30 km/h.

Article 2: La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques de la Ville de Rixheim, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Strasbourg ou par l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- Affichage.

Pour le Maire

Le Conseiller Municipal Délégué à la
Sécurité

Patrick BOUTHERIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. BOUTHERIN', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Publié sur le site de la commune de
Rixheim

Le 10 NOV. 2025